



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple * Un But * Une Foi



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2019

Mars 2020



PLAN

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS

I - INTRODUCTION

II - PRESENTATION DE L'ONP

2.1- Fonctionnement des organes de l'ONP

2.2- Fonctionnement du Secrétariat exécutif

2.3 - Personnel technique de l'ONP

III – BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE

3.1- Activités statutaires

3.1.1 - Tenue des réunions de coordination

3.1.2 - Tenue des sessions du Conseil d'orientation

3.1.3- Audit annuel de gestion

3.2 - Activités réalisées au regard des missions de l'ONP

3.3 - Participation à des activités

3.4 - Audiences et rencontres

IV - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

4.1 - Allocation budgétaire

4.2 – Mise en œuvre du PTA

4.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 - Conclusions

5.2 - Recommandations

VI – ANNEXES

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
CDD	Comité départemental de Développement
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CGCL	Code général des Collectivités locales
CO	Conseil d'Orientation
CRD	Comité régional de Développement
CRS-EFH	Comité régional de Suivi de l'Egalité Femme-Homme
DGPPE	Direction générale de la Planification et des Politiques économiques
ENSAE	Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
HCTT	Haut Conseil des Collectivités territoriales
INEFH	Indice national de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes
LASPAD	Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs / Afrique-Diasporas
ONP	Observatoire national de la Parité
ONU Femmes	Organisation des Nations-Unies consacrée à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisation de la Société civile
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PAPUSG	Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre
PASEMEPP	Projet d'Appui au Système d'Elaboration, de Monitoring et d'Evaluation des Politiques Publiques sensibles au genre
PSD	Plan Stratégique de développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTA	Plan de travail annuel
S E	Secrétaire exécutif

I – INTRODUCTION

a) Contexte

Avec la création de l'ONP, le Gouvernement du Sénégal exprime de manière forte sa volonté d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes telle que prescrite par la Constitution, à travers un mécanisme autonome de suivi régulier de la prise en compte de la Parité dans les politiques publiques.

Ainsi, les questions liées à l'égalité femme-homme constituent un enjeu central pour la réalisation d'un Sénégal pour tous dans la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence et d'opérationnalisation des politiques.

Pour se conformer aux principes constitutionnels, à la loi sur la Parité et à l'orientation insufflée par le PSE, les pouvoirs publics ont besoin de données statistiques fiables, complètes et variées qui leur permettent d'orienter les politiques et programmes vers l'éradication de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et des écarts de parité.

Pour renforcer l'ONP dans ses missions de suivi et d'élaboration de recommandations pertinentes aux pouvoirs publics dans le sens de l'égalité entre les hommes et les femmes, le Gouvernement du Sénégal a sollicité et obtenu du Royaume d'Espagne en 2018, le financement d'un important projet intitulé « Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG) ». Le démarrage de ce Programme en 2019 est un fait un marquant, dans le sens de la facilitation du suivi des résultats des politiques sectorielles en termes d'équité et d'égalité, mais aussi de meilleure prise en compte du genre dans le PSE.

Ces éléments du contexte ont, au cours de l'exercice 2019, fortement influé la ligne de conduite de l'ONP dont les activités ont pour l'essentiel tourné autour de la mise en œuvre du PAPUSG.

b) Justification du rapport

Les dispositions du décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité, notamment en son Article quatre (4), font obligation à l'ONP de présenter « annuellement un rapport d'activités au Président de la République et des rapports circonstanciés chaque fois que de besoin ».

Dans ce présent rapport, l'ONP rend compte exclusivement, de sa gestion administrative et financière. Toutefois, le bilan de l'analyse comparée des hommes et des femmes dans les domaines économique, social et politique fait l'objet de rapports spécifiques conformément aux dispositions des articles 9 et 16 du décret précité.

Le rapport d'activités constitue de ce fait un des outils d'analyse et de reddition des comptes de l'ONP. Il vise, à ce titre, à répondre à deux principes de la gestion axée sur les résultats à savoir les exigences de transparence mais aussi, le renforcement de la performance de l'ONP.

Il s'appuie sur les activités mises en œuvre en rapport avec les ressources budgétaires allouées à l'ONP.

c) Plan du rapport

Le présent rapport d'activités est structuré autour des points suivants :

- (i)** Introduction
- (ii)** Présentation sommaire de l'ONP ;
- (ii)** Bilan de l'exécution technique ;
- (iii)** Bilan de l'exécution financière ;
- (iv)** Conclusions et recommandations.

II. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'ONP

Autorité administrative indépendante créée par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, l'Observatoire national de la Parité (ONP) est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

Il a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

Dans sa composition, l'ONP regroupe des représentants d'institutions de la République et d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes).

Il comprend deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

2.1. - Fonctionnement des organes de l'ONP

La Présidente, responsable morale de l'Institution dirige l'Observatoire et préside en même temps le Conseil d'Orientation a qui fonctionné correctement de façon globale. Les sessions trimestrielles se sont tenues régulièrement conformément au décret n° 2013-279 du 14 février 2013 modifiant le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité. Ainsi, les quatre (4) sessions ordinaires prévues ont été organisées durant l'année 2019

Les mêmes difficultés soulignées dans les précédents rapports continuent d'entraver le bon fonctionnement du Conseil d'Orientation. Le décret précité portant modification a réduit l'effectif du Conseil d'Orientation (CO) à vingt-cinq (25) membres en lieu et place des 34 membres fixés par le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 (Annexe 1). Cependant, depuis 2013, aucun décret n'a été pris pour donner un contenu au décret n° 2013-279 du 14 février 2013 à travers la nomination des nouveaux membres du Conseil, ce qui fait que ce sont les mêmes conseillers nommés par le décret n° 2011-1384 du 1^{er} septembre 2011, dont la plupart ont perdu qualité, qui continuent de siéger au Conseil.

En effet, plusieurs changements institutionnels sont intervenus entre-temps, suite aux élections présidentielles de 2012 avec une nouvelle législature (12^{ème}, puis 13^{ème}), et suite au référendum qui a mis en place de nouvelles institutions (CESE et HCCT). Ces changements ont induit des modifications au niveau du statut de certains membres du CO. Jusqu'à ce jour, des députés de la 11^{ème} législature, des représentants du défunt SENAT et l'ancien Conseil Economique et Social continuent de siéger au Conseil d'Orientation au nom d'institutions qui n'existent plus ou dont ils ne sont plus membres. En plus de cela, le Conseil a enregistré un cas de décès, un cas de maladie de longue durée (la personne concernée n'a assisté à aucune session depuis au moins cinq ans) et quatre (4) démissions dont un en 2017 et un en 2018 (Annexe 2).

Par ailleurs, le mandat de cinq (5) ans des membres du Conseil a expiré depuis mars 2016 et des notes d'information ont été plusieurs fois transmises à la tutelle pour procéder à leur remplacement.

2.2. - Fonctionnement du Secrétariat Exécutif

Organe non statutaire, le Secrétariat Exécutif (SE) assure la coordination opérationnelle de l'ONP et l'exécution des affaires courantes sous la supervision de la Présidente. Il est dirigé par un fonctionnaire de la hiérarchie A, qui coordonne les activités de l'équipe technique.

2.3. - Personnel technique de l'ONP

En 2019, la situation du personnel technique s'est considérablement améliorée avec le démarrage du Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre (PAPUSG) qui a recruté du personnel venu en appoint.

Une nouvelle équipe composée d'agents permanents de l'ONP et de contractuels du PAPUSG a été mise en place.

Le personnel propre à l'ONP comprend, outre le Secrétaire exécutif, l'Agent comptable mis à sa disposition par le Ministère des Finances et du Budget, la Responsable administrative et financière, le Responsable chargé du suivi-évaluation, un chauffeur et une technicienne de surface.

Le personnel du PAPUSG comprend le coordonnateur du programme, l'Assistant de programme, l'Assistante administrative et financière, l'Informaticien et un chauffeur.

Malgré cet apport fort appréciable et comme souligné dans les précédents rapports, l'ONP souffre toujours d'un **déficit de ressources humaines**, notamment dans les domaines de la gestion de la documentation ainsi que de l'analyse économique, juridique et sociologique. **L'insuffisance des ressources financières fait que l'ONP ne peut recruter ce personnel indispensable à son bon fonctionnement.**

III - BILAN DE L'EXECUTION TECHNIQUE

Avec la fin du Plan Stratégique 2013-2017, qui a fait l'objet d'un glissement en 2018, et en l'absence d'un nouveau plan stratégique, les activités de l'ONP ont globalement tourné, en dehors des activités administratives et statutaires, autour du déroulement du Plan de Travail Annuel (PTA) adopté dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre (PAPUSG).

3.1- Activités statutaires

3.1.1 - Tenue des réunions de coordination

Les réunions hebdomadaires de coordination se sont tenues plus ou moins régulièrement durant l'année 2019. Elles ont été présidées par la Présidente, ou en son absence par le Secrétaire exécutif, en présence de l'ensemble des membres de l'équipe technique. Les comptes rendus qui sont dressés après chaque réunion permettent de faire un suivi permanent de la mise en œuvre des activités ainsi que des décisions ou résolutions prises lors des sessions. Au total, une vingtaine de réunions ont été tenues.

3.1.2 - Tenue des sessions du Conseil d'orientation

La tenue des réunions du Conseil d'orientation constitue une activité réglementaire prévue par le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP en son l'article 4 qui stipule que le Conseil d'orientation doit se réunir en session ordinaire quatre (4) fois dans l'année. Durant l'année 2019, comme pour toutes les années précédentes, les quatre sessions ont été tenues avec différents points inscrits à l'ordre du jour ; les points informations générales, lecture et adoption du compte rendu de la session précédente sont inscrits à l'ordre du jour de toutes les sessions. L'année 2019 étant une année de transition, on constate que sur les quatre sessions, les trois ont porté sur l'élaboration du Plan stratégique.

La 1^{ère} session ordinaire du Conseil d'Orientation de l'ONP s'est tenue le vendredi 29 mars 2019. En l'absence de la Présidente empêchée, la rencontre a été présidée par Monsieur Kansoubaly NDIAYE, membre du Conseil d'Orientation. Dix-huit (18) conseillers sur les vingt-cinq (25) que compte le Conseil ont pris part à cette session, soit un taux de participation de 72%. Quatre (4) points étaient inscrits à l'ordre du jour mais les travaux ont essentiellement tourné autour du partage du processus d'élaboration du plan stratégique de l'ONP. L'objectif visé était de valider les propositions d'axes stratégiques issues du sous-groupe mis en place à cet effet et de faire des propositions d'actions.

Le vendredi 02 août 2019, s'est tenue la **deuxième session ordinaire du Conseil d'Orientation** de l'ONP sous la présidence de Madame Fatou DIOP. Cinq (5) points étaient inscrits à l'ordre du jour. Cependant, le principal point a porté sur le bilan d'étape de l'exécution du programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre (PAPUSG). En dehors de la Présidente, vingt (20) conseillers ont pris part à cette session, soit un taux de participation de 80%.

La **3^{ème} session ordinaire du Conseil d'Orientation** de l'ONP s'est tenue le vendredi 25 octobre 2019 sous la présidence de Madame Fatou DIOP. Outre la Présidente, la session a enregistré la présence de vingt (20) membres, soit un taux de participation de 80%. Sept (7) points étaient inscrits à l'ordre du jour dont les trois principaux ont occupé l'essentiel des discussions. Il s'agit de la validation de la feuille de route pour la finalisation du projet de Plan stratégique 2020-2024, du Projet de réaménagement budgétaire et du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du projet de budget 2020.

Enfin, la **quatrième (4^{ème}) et dernière session ordinaire** de l'année s'est tenue du Jeudi 26 au dimanche 29 décembre 2019 à l'hôtel Big Faim de Thiès sous la présidence de Madame Fatou DIOP. Les points essentiels de l'ordre du jour portaient sur l'examen et l'adoption du projet de budget 2020 ainsi que sur le partage et la validation du projet de rapport final du Plan stratégique 2020-2024 de l'ONP. Cette session a enregistré la présence de dix-neuf (19) conseillers sur vingt-cinq (25), soit un taux de participation de 76%.

En définitive, le Conseil se résume aujourd'hui à vingt (20) membres maximum sur les trente-deux nommés par le décret n° 2011-1384 du 1^{er} septembre 2011. Tous les autres, mis à part un cas de maladie de longue durée et un décès, ont officiellement démissionné ou démissionné de fait, ne participant plus aux sessions. Cependant, le décret n° 2013-279 du 14 février 2013 qui a réduit l'effectif du Conseil d'Orientation (CO) à vingt-cinq (25) membres n'a pas été suivi de décret de nomination des membres, mais l'effectif actuel permet heureusement au Conseil de tenir ses sessions en respectant le quorum avec un taux de présence variant entre 76 et 80%.

3.2 - Activités réalisées au regard des missions de l'ONP

Les principales activités menées par l'ONP ont eu pour objet soit de préparer la mise en œuvre PAPUSG, soit de dérouler les activités inscrites dans le Plan de travail annuel (PTA) de ce programme.

Ces activités sont toutes en rapport avec les missions de l'ONP telles que définies par le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011 portant création, organisation et fonctionnement de l'ONP.

3.2.1 – Au titre de la mission de veille, d'alerte et d'anticipation

Plusieurs rencontres avec les parties prenantes du PAPUSG se sont tenues pour préparer et anticiper sur le démarrage du projet. Il s'agit de réunions de partage et d'échange au tour du PAPUSG avec les principaux acteurs institutionnels parties prenantes du programme. Ces partages ont également visé la recherche de collaboration dans la mise en œuvre.

Lors de ces rencontres, l'ONP a formulé à l'endroit des partenaires ses attentes et des points de convergence ont été trouvés, notamment en ce qui concerne leur accompagnement dans la mise en œuvre de ce programme. Les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante ont également été définis et partagés.

Plusieurs rencontres se sont tenues :

- **Rencontre ONP - ANSD**

A la suite des échanges avec le top management de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), tenue le 15 avril 2019 sur le Programme, il a été convenu que l'ONP, dans le cadre de la mise en œuvre du PAPUSG, s'appuie sur l'ANSD pour mener à bien sa mission de suivi et d'évaluation de la prise en compte du genre dans les politiques publiques. Ainsi, l'ANSD s'est engagée à mettre à la disposition de l'ONP deux points focaux. Elle s'est aussi engagée à prendre en charge la validation des outils destinés à évaluer les ministères ciblés en termes de capacités, de niveau de production et de diffusion de statistiques de Genre.

- **Rencontre ONP - DGPPE**

Le Directeur général de la Planification et des politiques économiques (DGPPE), a bien voulu répondre à la demande de la Présidente de l'ONP pour une présentation du PAPUSG et des attentes de l'ONP vis-à-vis de la DGPPE. Le Directeur de la Planification, Monsieur Bamba DIOP, qui a reçu la délégation de l'Observatoire à la demande de son Directeur général a, suite à la présentation du PAPUSG, montré sa satisfaction pour la mise en œuvre de ce programme. Il a ensuite renouvelé sa disponibilité et celle de son équipe à accompagner le programme qui entre dans le cadre du partenariat noué entre l'ONP et la Direction de la Planification pour la construction de l'INEFH.

- **Rencontres avec le Ministère chargé de la Femme**

L'ONP a tenu trois rencontres, les 17 avril, 9 juillet et 27 août 2019 avec le Directeur de Cabinet du ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la protection des Enfants, en présence de l'ensemble des Directeurs et Conseillers Techniques.

Au cours de ces rencontres, il a été procédé à la présentation du PAPUSG, de l'INEFH et du PASEMEPP (Projet d'Appui au Système d'Elaboration, de Monitoring et d'Evaluation des Politiques Publiques sensibles au genre). Ces rencontres ont permis de trouver des plages de convergences pour développer des synergies. Il a été ainsi retenu que l'indice du PAPUSG et celui du PASEMEPP doivent coexister étant donné que les deux programmes ont les mêmes objectifs et peuvent se compléter. Plusieurs recommandations ont été faites par les participants ; il s'agira donc de tirer les enseignements du PASEMEPP pour mieux construire le PAPUSG, d'optimiser la recherche scientifique (s'inspirer de l'indice des Nations Unies qui traite de l'inégalité de genre et qui a été stabilisé depuis 2014) et de respecter la dimension scientifique qui s'articule autour de trois (3) axes : la santé, l'autonomie, le marché du travail. Il a été recommandé que le PAPUSG puisse s'aligner sur la mouvance internationale et s'appuyer sur l'existant afin de créer une plateforme dynamique. Une innovation est attendue pour le PAPUSG en termes de diffusion et d'archivage. Par ailleurs, le renforcement des capacités des sectoriels pour la production de statistiques de genre s'avère être nécessaire.

De façon générale, les collaborateurs du Ministre ont estimé que le PAPUSG vient à son heure, car toutes les études menées par les institutions de recherche pointent du doigt la problématique des données de genre. Ils ont également salué la démarche de l'ONP consistant à établir un dialogue permanent avec les parties prenantes. Aussi, ont-ils marqué la disponibilité et l'engagement du ministère à accompagner le programme en tant que partie prenante principale. Ils ont ainsi exprimé leur souhait de voir le dispositif de suivi du ministère intégrer le comité technique de suivi du programme.

- **Rencontre avec l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE)**

En juillet 2019, une rencontre s'est tenue dans les locaux de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE) avec comme objet la préparation de l'atelier de formation des corps professoraux de formation en statistiques sur les concepts et techniques d'analyse genre. Cette rencontre a permis de fixer les modalités de tenue de cet atelier de formation prévu du 13 au 17 août 2019 à Saly.

Il a été aussi retenu d'inviter les chargés de cours de statistiques des autres Universités du Sénégal.

- **Rencontre ONP / ONUFEMMES**

Lors de cette rencontre du 06 mai 2019, plusieurs décisions ont été prises de part et d'autre. En effet, ONUFEMMES s'est engagé à apporter son soutien dans la mise en œuvre du PAPUSG et à harmoniser les interventions de ce Programme avec celui qu'il compte dérouler dans le même domaine pour éviter les duplications. Par ailleurs, ONUFEMMES a promis d'examiner les modalités d'appui de l'étude évaluative avec le LASPAD et l'organisation d'une rencontre sous régionale ou régionale. En outre, ONUFEMMES et l'ONP se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre un Programme conjoint pour renforcer la représentation des femmes dans les futures instances de décision au niveau local. Plusieurs séances de travail sont prévues à cet effet, dont l'organisation d'un atelier avec l'ensemble des entités pour échanger et définir des stratégies en vue de renforcer l'impact des diverses interventions au niveau des politiques publiques.

- **Rencontre ONP / Ambassade du Canada**

Au cours de cette rencontre qui s'est tenue le 24 mai 2019, il a été retenu que l'Ambassade du Canada au Sénégal intègre le Comité de pilotage et le Comité technique qui seront mis en place dans le cadre de la mise en œuvre du PAPUSG. Aussi, l'Ambassade du Canada et l'ONP se sont accordés pour trouver des fonds afin de financer une campagne de collecte des données de la société civile sur les statistiques genres. De même, l'Ambassade du Canada se propose de mettre l'ONP en relation avec d'autres organismes travaillant sur les questions liées au genre. En terme de perspectives, l'ONP comme l'Ambassade du Canada ont jugé pertinent d'évaluer la candidature des femmes aux dernières élections présidentielles. Dans la même lancée il a été convenu de prévoir un renforcement de capacités pour les femmes candidates potentielles aux futures élections municipales.

3.2.2 - Activités liées à la mission de collecte de données, de recherche et d'analyse sur la situation des femmes à tous les niveaux

A ce titre, plusieurs activités ont été déroulées en termes d'études, de recherches et de production documentaire.

- Réunions trimestrielles de suivi sur l'intégration du genre dans les documents sectoriels

Dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel sur la situation de l'égalité dans les politiques publiques, l'ONP, pour faire face aux difficultés de collecte de données désagrégées a mis en place un dispositif de collecte à travers des rencontres périodiques avec les producteurs de statistiques au niveau des ministères sectoriels.

En 2019, trois rencontres ont été tenues. La première rencontre tenue en août 2019 devait regrouper les responsables des cellules genre et des cellules d'études et de planification. Cependant, seuls 10 sectoriels sur 20 ciblés y ont pris part. Par la suite, en rapport avec la coordination du système statistique national, il a été retenu d'organiser une deuxième rencontre regroupant l'ensemble des acteurs potentiels. Cette rencontre a permis à l'ONP d'identifier ces acteurs (coordonnatrices des cellules genre, coordonnateurs des cellules d'étude et de planification, points focaux du système statistique national, chargés de communication et informaticiens) qui sont en même temps les principaux bénéficiaires du PAPUSG au niveau central. Elle a aussi permis de recueillir les attentes et recommandations formulées par les participants. Ces considérations ont facilité la tenue de la troisième rencontre en Décembre 2019 qui a permis de recueillir les contributions sectorielles pour l'élaboration du rapport 2017-2018 et d'affiner la base de données de l'INEFH.

- Etude baseline sur les capacités et le niveau de la production sectorielle de statistiques de genre

L'étude baseline a couvert l'ensemble des ministères sur leurs niveaux de prise en compte de l'équité et de la parité hommes-femmes dans leurs dispositifs institutionnels. Il s'agit de voir par qui et comment les données statistiques sont produites dans les ministères et leur niveau de ventilation par sexe.

Cette étude constitue une opportunité pour identifier les besoins de formation spécifiques en relation avec les faiblesses trouvées dans la production, l'utilisation et la diffusion de statistiques de Genre, mais aussi pour améliorer l'analyse des données et leur traduction dans les documents de programmation.

- Etude diagnostique des systèmes d'information sur la diffusion de données sensibles au genre

Cette étude faite au niveau des ministères examine les données publiées sur Internet ou dans des bases de données accessibles au public. De la même manière, le niveau de désagrégation par sexe et la classification sont examinés. Un récapitulatif des analyses les plus récentes est également effectué. Ces données sont principalement publiées par l'ANSD, les Agences régionales de développement ainsi que certains ministères et universités. Pour mener à bien cette étude, deux structures ont été ciblées dans les ministères : la Cellule de communication et le Service informatique.

L'ONP, voulant se positionner comme structure de référence pour la mise à disposition de toutes les informations statistiques officielles et publiques liées à l'égalité entre hommes et femmes, va centraliser toutes ces informations dans la base de données qu'il va mettre en place.

- Elaboration du guide de collecte, de traitement et d'analyse des statistiques sensibles au genre

Une des composantes essentielles du PAPUSG est le renforcement des capacités des capacités des producteurs et utilisateurs de statistiques au sein des ministères en techniques de collecte, de traitement et d'analyse des données sensibles au genre. Les agents qui constituent la cible de ces ateliers de renforcement des capacités sont les responsables des Cellules genre, des Cellules d'études et de planification, et des responsables en charge du suivi-évaluation.

La démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration du guide de collecte, de traitement et d'analyse des données sensibles au genre, est structurée en trois phases afin d'atteindre les objectifs de la mission. D'abord, l'identification des modules de formation, ensuite l'identification des formateurs et enfin la compilation des manuels des formateurs en un seul et unique document. Ce guide constitue une référence pour les producteurs et productrices de données afin de fournir davantage d'informations désagrégées par sexe. Il suggère et contient des orientations et indications à suivre pour une bonne collecte et analyse de données désagrégées par rapport au genre, quel que soit le domaine : politique, économique, social, culturel, etc.

- Atelier de formation des corps professoraux de statistiques en concepts et techniques d'analyse genre

Au cours des rencontres préliminaires avec les parties prenantes à la mise en œuvre du PAPUSG, les échanges ont fait apparaître la nécessité de réaliser un préalable technique que constitue la formation des futurs formateurs sur le concept du genre et les techniques d'analyse genre. La formation a regroupé le corps professoral de l'ENSAE et celui des autres universités/écoles produisant des techniciens et autres spécialistes des statistiques à Saly du 13 au 17 Août 2019.

Cet atelier a permis de renforcer les connaissances en approche et analyse genre des corps professoraux des Universités et Ecoles Spécialisées en statistiques au Sénégal. En effet, au sortir de cet atelier de formation, les participants ont été évalué sur leur compréhension du concept genre et dans leur connaissance des techniques d'analyse genre.

- Atelier du Comité Technique des Programmes Statistiques (ANSD)

La réforme du Système statistique national (SSN), enclenchée en 2004 par le vote de la loi 2004-21 du 21 juillet 2004 portant organisation des activités statistiques au Sénégal a permis d'améliorer sensiblement la production des statistiques en termes de couverture, de périodicité et d'accessibilité. Elle a ainsi abouti à l'élaboration et à la mise en œuvre de deux stratégies nationales que sont le Schéma Directeur de la Statistique (SDS 2008-2013) et la Stratégie nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2014-2019).

L'évaluation à mi-parcours de cette SNDS II en 2017 avait recommandé, entre autres, l'élaboration de la troisième SNDS du Sénégal pour la période 2019-2023. Le processus d'élaboration de la SNDS III a effectivement démarré en 2018 avec un atelier de lancement réunissant les membres du comité technique des programmes statistiques. Les travaux ont abouti à la production d'un rapport.

C'est dans le cadre du partage de ce rapport que le Comité technique des programmes statistiques (CTPS) a sollicité l'ONP pour le financement d'un atelier d'une journée aux fins d'examiner le premier draft du rapport de synthèse du diagnostic du SSN. L'intérêt de la tenue de cet atelier était double pour l'ONP : d'une part, disposer d'une base de données de tous les producteurs sectoriels de statistiques et d'autre part, intégrer le processus de formulation de la troisième SNDS en se positionnant dans la thématique genre. Cela a permis, lors de l'atelier de budgétisation tenu à Saly en décembre 2019, d'inscrire des lignes budgétaires spécifiques aux questions de genre et dont le cumul s'élève à plus de deux milliards de francs CFA.

- **Atelier de validation du document de contribution sur les violences basées sur le genre**

Cet atelier organisé par le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants avait pour objet la validation du document de contribution du ministère au Conseil présidentiel sur la sécurité des personnes et des biens ;

- **Réunion de validation de la stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes et des filles**

L'ONP a pris part à la réunion du Comité de pilotage pour la validation de la stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes et des filles, organisée par le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la protection des Enfants le 30 septembre 2019 à l'hôtel King Fadh Palace ;

- **Atelier de renforcement des capacités des femmes pour l'appropriation et le suivi de l'Agenda 2030**

L'atelier de renforcement des capacités des femmes a été organisé par le CONGAD, à travers son Réseau Genre et Développement le 29 août 2019 ;

- **Forum de la SYSC**

Sur invitation de la SYSC, l'ONP a participé au forum organisé à Guédiawaye par la Synergie des femmes des organisations de la Société civile pour la défense des droits des femmes (SYSC) portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes et filles, en partenariat avec ONUFemmes, sous la présidence effective du Directeur de Cabinet du MFFGPE, le 9 décembre 2019.

3.2.3 - Activités liées à la mission de veille de la mise en œuvre, du suivi, du contrôle et de l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ;

L'ONP a pris dans ce cadre à deux activités importantes :

- La Conférence internationale sur le suivi du Protocole de Maputo organisée par l'Association des juristes sénégalaises (AJS) en mars 2019 ; des représentants de plusieurs pays ont eu à faire des témoignages sur des violations et avancées notées dans leurs différents pays ;
- L'Atelier du Ministère de l'Economie numérique et des télécommunications sur la sécurité des femmes et des enfants en ligne, en aout 2019.

3.2.4. - Activités à la formulation de propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes

Dans le cadre du partenariat entre l'ONP et le Collectif des Femmes parlementaires, avec l'appui du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH), un atelier de sensibilisation et de partage des propositions de réforme du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) en vue des prochaines élections locales, et du Code pénal pour la criminalisation du viol a été organisé à Thiès en juillet 2019.

S'agissant de la réforme du CGCT, les propositions de réformes de l'ONP ont été partagées avec les autorités du Ministère en charge des Collectivités locales pour l'intégration du genre dans le Code général des Collectivités territoriales. Le projet de réforme partagé avec les parlementaires vise à assurer le respect des droits politiques des femmes à travers l'harmonisation entre la Loi sur la Parité absolue, son décret d'application et le CGCT avant les prochaines élections départementales et municipales.

La réforme du Code pénal quant à elle consiste, à travers une modification de l'article 320 du Code pénal en ses alinéas 2, 3 et 5, à fixer la peine à quinze (15) ans d'emprisonnement ferme, sans aucune possibilité de réduction, en lieu et place de la peine de dix (10 ans) prévue par la législation en vigueur.

Les députés qui se sont approprié les différents projets de textes ont promis de les porter pour les faire voter par l'Assemblée nationale.

3.2.5 - Activités liées à la mission d'études et de recherche sur l'application de la Loi sur la Parité Absolue

Dans le cadre de cette mission, l'ONP n'a pas mené d'activités propres, mais a eu à prendre part à deux activités organisées par des partenaires :

- L'Atelier de restitution d'une étude faite par le Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs / Afrique-Diasporas (LASPAD) de l'Université de Saint-Louis « expérience contrôlée de capacitation des élus locaux dans le département de Podor » ;
- La Table ronde organisée par WILDAF, dans le cadre de la célébration du mois de la femme, sur l'application de la loi sur la Parité. Cette rencontre fruit d'un partenariat Wildaf-Sénégal / Oxfam a été un moment de réflexion des organisations de la société civile dans ses différentes composantes sur les mesures à prendre pour l'application effective de la loi sur la parité dans les instances de prise de décisions. L'ONP a y fait une présentation sur la problématique de l'effectivité de la loi sur la Parité ;

3.2.6 - Activités liées à la mission d'information et de diffusion des données indispensables au respect de la LPA et de toutes les dispositions relatives à la promotion économique et sociale des femmes

- Atelier de lancement du PAPUSG

L'atelier de lancement du Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre s'est tenu le Jeudi 26 Septembre 2019, à l'hôtel LE NDIAMBOUR de Dakar sous la présidence effective de Mme Ndèye Saly Diop DIENG, Ministre de la Femme, de la Famille, du Genre et de la protection des Enfants, en présence de son Excellence Mr Alberto Villera, Ambassadeur du Royaume d'Espagne au Sénégal, des représentants du Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République, du Directeur général de la Planification et des Politiques publiques, du Directeur général de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie et de plusieurs invités parmi lesquels un grand nombre de représentants des ministères sectoriels.

L'objectif général de l'atelier étant d'informer une grande diversité d'acteurs sur le contenu du programme afin d'obtenir leur adhésion à sa mise en œuvre et à l'atteinte des résultats visés.

La cérémonie de lancement a été marquée par les allocutions de la Présidente de l'ONP, de l'Ambassadeur du Royaume d'Espagne au Sénégal son Excellence Mr Alberto Villera et de Madame le ministre Mme Ndèye Saly Diop DIENG.

Dans leurs allocutions respectives, ils ont tous mis l'accent sur l'intérêt de ce programme qui peut permettre de répondre au défi de la production d'informations statistiques fiables, basée sur le genre pour une meilleure prise en charge des politiques publiques.

La Présidente de l'ONP, Madame Fatou DIOP, a profité de cette tribune solennelle pour demander à Mme le Ministre de la Femme et au Directeur général de l'ANSD, de réactiver la commission genre du système statistique pour la rendre fonctionnelle, unique gage d'un dispositif de suivi efficace et pour que chaque fille et chaque femme puisse compter et être comptée.

- Première réunion du COPIL

Le Comité de pilotage (COPIL) du Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG) est l'organe de supervision et de suivi du projet. Il est présidé par le Secrétaire général de la Présidence de la République ou son représentant. Il a tenu sa première réunion le mercredi 03 juillet 2019 dans les locaux de l'Observatoire national de la Parité (ONP). Etaient présents à la réunion, en plus des membres du Comité, les partenaires techniques et financiers de l'ONP ainsi que l'équipe de gestion du PAPUSG.

L'objectif de la rencontre était d'installer le comité de pilotage du PAPUSG, de présenter le programme aux partenaires pour leur permettre d'en comprendre les éléments structurants et de discuter des activités en vue.

Le Comité a eu à examiner les plans de travail semestriel et trimestriel du PAPUSG afin de permettre aux partenaires de prendre connaissance des activités à dérouler dans le court terme. Il s'est également prononcé par rapport à quelques réaménagements budgétaires jugés nécessaires.

Ainsi, de nouvelles activités non prévues au départ mais jugées opportunes par l'ensemble des membres du Comité de pilotage ont été introduites. Il s'agit, en autres, de la formation en concept genre et en techniques d'analyse genre des corps professoraux de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'analyse économique (ENSAE) et des autres chargés de cours de statistiques des Universités du Sénégal. Pour les membres du COPIL, cette activité doit précéder toute la série de renforcement de capacités qui est prévue pour les sectoriels et qui sera réalisée par l'ENSAE et l'ANSD. Elle est aussi un prélude indispensable dans la perspective d'élaboration du guide de collecte de données pour les sectoriels et du curriculum à dispenser dans les écoles et Universités du Sénégal.

Les principales recommandations qui sont ressorties de cette première rencontre sont pour l'essentiel les suivantes :

- procéder avant toute autre activité à la formation des futurs formateurs des sectoriels sur le concept de genre ;
- désigner les personnes les mieux indiquées dans les ministères pour siéger aux réunions du COPIL ;
- revoir avec l'ENSAE, les modalités de tenue des sessions de formation des sectoriels (dates, jours et heures) ;
- disposer d'un cadre de dialogue avec ONUFEMMES et les autres PTF intervenants sur les statistiques de genre afin de développer des synergies ;
- examiner les modalités de collaboration avec l'observatoire du Ministère en charge de l'industrie ;

- trouver les moyens d'associer la société civile à l'information sur la mise en œuvre du PAPUSG ;
- approfondir la réflexion sur le mode opératoire de la validation technique de l'Indice national de l'égalité Femmes-Hommes (Conseil des ministres ou interministériel) ;
- trouver avec les autres intervenants dans la thématique un consensus national sur les indicateurs et revoir les délais pour le renseignement des indicateurs.

- Missions régionales d'information et de mise en place des comités régionaux de suivi de l'égalité Femme-Homme

Pour anticiper sur la mise en œuvre du programme dans les régions, des missions de terrains ont été déroulées avec pour finalité de mettre en place des comités régionaux de suivi de l'égalité. Ainsi, six (06) ateliers départementaux d'informations et d'échanges (CRD) sur le PAPUSG et deux (02) Comités régionaux de Développement ont été tenus dans deux régions du Sénégal à savoir Kaolack et Saint-Louis.

Les Comités Départementaux de Développement Spéciaux ont été présidés par les Préfets en présence des Sous-préfets d'Arrondissement, des élus locaux, des chefs des services déconcentrés et des représentants d'organisations de la société civile. Ces CDD ont montré que les véritables producteurs de statistiques au niveau local sont les services départementaux ; le niveau régional n'intervenant que pour l'agrégation et la remontée des données. Cependant, il est apparu que ces services souffrent de quelques limites qui entravent la bonne production de statistiques de genre. Il s'agit d'abord de la méconnaissance des concepts de genre, de parité, d'équité, ensuite, de la méconnaissance de la loi sur la parité et de son décret d'application et enfin, de la faible capacité des agents dans la production statistique en termes de moyens humains et techniques, et en terme de méthodologie et d'outils adéquats.

Pour les Comités Régionaux de Développement, ils ont été présidés par les Gouverneurs en présence des Préfets, des chefs de services régionaux et des maires de Communes. En dehors des services de la santé et de l'éducation qui sont les seuls à disposer d'un réel dispositif de production et de remontée des données statistiques sur le genre, les mêmes constats de faiblesses relevés au niveau départemental restent valables pour tous les autres secteurs au niveau régional. Les CRD ont été l'occasion d'avoir une première idée sur l'état des lieux des politiques publiques locales et sur la production régionale de statistiques. Dans les discussions, l'accent a été mis sur la nécessité de former les chefs de service régionaux mais aussi de disposer de bases de données régionales sur les statistiques de genre. Le projet d'Arrêté mettant en place le Comité régional de suivi (CRS-EFH) a été lu et commenté lors de chaque CRD, et des amendements y ont été apportés par les participants. Il est aussi ressorti des discussions que le CRS-EFH qui sera mis en place devra faire du service régional de la statistique son bras technique et que la base de données devra être alimentée par les différents services. La diffusion des données quant à elle se fera sur le site de l'Agence régionale de Développement (ARD).

Globalement, les autorités administratives et locales ont salué la pertinence de ce programme dans la mesure où les difficultés d'obtention de statistiques de genre au niveau régional sont réelles. Elles ont été unanimes à reconnaître que les bases de données régionales et les rapports annuels régionaux sur l'Égalité Femme-Homme dans les politiques locales leur seront d'une grande utilité dans le processus de prise de décision au profit des femmes.

d) - Relookage du site web de l'ONP

Dans le cadre de sa politique de communication, l'ONP avait mis en place un site Internet qui a été repris en 2019 pour intégrer les aspects relatifs à la politique nationale en matière d'égalité femme-homme, mais aussi le PAPUSG. Depuis le début de l'année, ce site a fait l'objet de plus de 6 000 visites de la part de sociétés privées, d'organismes publics, de bureaux d'études, de chercheurs, d'étudiants et de particuliers. En plus des pages Facebook et Twitter ont été ajoutées pour renforcer la communication avec le public.

3.2.7 - Activités liées à la mission d'auto-saisine

Dans le cadre du dialogue national institué par le Chef de l'Etat, l'Observatoire national de la Parité s'est auto-saisi pour alerter sur la nécessité du respect de la parité dans les propositions qui seront faites en perspective des prochaines élections. Ainsi, une lettre a été adressée au Président de la Commission politique du dialogue national pour rappeler l'obligation du respect de la parité dans les propositions concernant le mode d'élection des membres de bureaux des Conseils départementaux et municipaux.

Si globalement l'ONP couvre dans ses activités l'essentiel de ses missions, il y a encore parmi elles certaines qui ne sont pas correctement prises en charge, ou qui n'ont fait l'objet d'aucune activité. Il s'agit :

- des activités liées à la mission de saisine dont l'initiative ne revient pas à l'ONP. Il y a à ce propos un travail d'information à faire pour permettre aux personnes concernées, en particulier les femmes, de saisir chaque fois que de besoin l'ONP. Cependant, le dispositif de prise en charge des saisines n'est pas encore mis en place, ce qui constitue une contrainte de taille. Il faut souligner le fait que l'ONP ne dispose pas encore des moyens nécessaires pour sa mise en place des activités liées à la mission ;
- de formulation de propositions et de recommandations de réformes législatives et réglementaires relatifs à la Parité ;
- de veille de la mise en œuvre, du suivi, du contrôle et de l'évaluation des dispositifs de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités
- d'études et de recherche sur l'application de la loi sur la Parité du fait de l'insuffisance des ressources financières. En effet, comme pour les années passées, la rubrique budgétaire « études et recherche » n'est pas suffisamment dotée.

L'analyse croisée tableau d'analyse des activités menées en rapport avec les missions de l'ONP (Annexe 4) montre que pour l'année 2019, l'ONP a centré ou orienté son action sur deux principales missions avec plus de 59% des activités menées. Il s'agit activités liées à **l'information et à la diffusion**, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes d'une part, et celles liées à la mission de **collecte de données, la recherche et l'analyse sur la situation des femmes à tous les niveaux** de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international.

Cependant, on constate que l'essentiel des activités a tourné autour de cette dernière mission avec 31% des activités. Cette orientation s'explique aisément du fait du démarrage et de la mise en œuvre du Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre dont les activités ont essentiellement porté sur la recherche et la collecte de données.

Par ailleurs, les activités relatives à **la veille, l'alerte et l'anticipation** sont également importantes avec 18,5% des activités.

Enfin, hormis les activités liées à la saisine et à l'auto-saisine, les autres activités relatives à la **formulation de propositions et recommandations de réformes législatives et réglementaires** relatifs à la Parité, **celles liées à la veille de la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société** et celles relatives aux études et recherches sur l'application de la loi sur la Parité occupent chacune 6,25% du total des activités.

Cependant, comme pour les années passées, on constate toujours que les activités liées à **la saisine et à l'auto saisine** restent des champs non encore correctement pris en charge par l'ONP du fait essentiellement de l'absence d'un dispositif opérationnel dédié.

3.3 - Activités organisées par l'ONP

En dehors des activités du PAPUSG, l'ONP n'a pas organisé beaucoup d'activités en 2019. La seule activité est l'atelier organisé en partenariat avec le Collectif des femmes parlementaires et co-financé par le Haut-commissariat aux Droits de l'homme (HCDH).

L'étroitesse du Budget et les arbitrages faits par le Conseil en sont les principales raisons. Les parlementaires, sensibles à cette situation ont promis de plaider pour l'augmentation du budget de l'ONP devant le ministre des Finances et du budget.

3.4 - Participation de l'ONP à des activités

L'ONP a pris part à plusieurs rencontres dont certaines participent à son bon fonctionnement et d'autres à sa visibilité. Il s'agit de :

- la cérémonie de lancement du projet Voix et Leadership des femmes qui s'est tenu à Thiès sur invitation du CECI et de l'Ambassade du Canada ;
- l'atelier de lancement de la campagne nationale sur le leadership féminin « Girls Get Equals », organisé par Plan international Sénégal. ;
- la rencontre sur le processus d'élaboration du nouveau cadre « Association – pays » 2019-2021 entre l'Espagne et le Sénégal qui a regroupé les institutions publiques, la société civile et d'autres acteurs ;
- l'atelier de renforcement des capacités des administrateurs de l'ONP, organisé par la Direction générale de la comptabilité publique et du trésor (DGCPT) et animé par le Cabinet EXCO Sénégal et les experts de la Direction du Secteur parapublic ;
- l'atelier de présentation du guide méthodologique d'élaboration des plans stratégiques de développement et des contrats de performance organisé par la Direction du Secteur parapublic (DSP) de la DGTCP, qui s'est tenu le 27 et 28 novembre 2019. Cet atelier rentre dans le cadre de la généralisation de ces deux instruments à toutes les structures du Secteur parapublic.
- l'atelier de l'ANSD sur l'intégration des statistiques sexospécifiques dans la SNDS II en cours d'élaboration (état des lieux et proposition de stratégies avec un nouveau schéma directeur ;
- l'atelier de finalisation du deuxième Plan d'action national des résolutions 1325 et suivantes, organisé par le MFFGPE ;
- l'atelier de planification stratégique du projet « Women count » avec ONU Femmes ;
- l'atelier international organisé par l'ARMP sur les marchés publics qui s'est tenu les 14 et 15 novembre 2019 à Dakar. Cette rencontre a été élargie aux gestionnaires et responsables des cellules de passation des marchés ;
- la célébration de la fête nationale des USA.

Par ailleurs, la Présidente de l'ONP a pris part, avec d'autres femmes comme Mmes Dior Fall Sow et Fatou Sow Diagne, à un diner, organisé par l'Ambassade de France à Dakar, à l'occasion de la visite à Dakar de Madame Ségolène Royale, envoyée spéciale du Président Emmanuel Macron lors de la fête de l'indépendance du Sénégal.

La rencontre a permis de partager l'expérience du Sénégal en matière de promotion des droits des femmes.

3.5 - Visites et rencontres

La Présidente s'est rendue à la Direction générale du Budget en compagnie des membres de l'équipe technique pour rencontrer la directrice de la programmation budgétaire (DPB). Cette visite fait suite à une première rencontre avec le Directeur général du Budget qui l'a mis en rapport avec la DPB. La réunion a permis à l'ONP d'exposer ses difficultés au plan budgétaire et de faire un plaidoyer pour l'augmentation du budget de l'ONP.

L'ONP a également reçu plusieurs délégations :

- une mission de la Direction des moyens généraux (DMG) de la Présidence de la République venue exposer les nouvelles de fonctionnement pour renforcer et faciliter les relations entre les institutions rattachée et la tutelle. Des points focaux ont été désignés des deux côtés ;
- une délégation de l'Observatoire de l'égalité femme-homme de Côte d'Ivoire venue s'inspirer de l'expérience sénégalaise ;
- une mission du Ministère de la Femme, de la famille, du Genre et de la protection des Enfants (MFFGPE) chargée d'élaborer le cahier des charges d'un projet d'Observatoire de l'Entrepreneuriat en transformation agroalimentaire ;
- une délégation de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) conduite par le Directeur du Secteur parapublic. L'objectif de la rencontre était d'informer l'administration de l'ONP sur le nouveau dispositif mis en place pour gérer les ressources publiques. Après la phase test qui a concerné dix organismes, une deuxième phase va démarrer en 2019 avec dix autres structures dont l'ONP. C'était donc important d'échanger pour réussir un bon démarrage du processus, car désormais, toutes les ressources vont être gérées par le Trésor public qui a mis en place un système moderne de paiement avec des virements en temps réel et un système de compense avec les banques ;
- Enfin, la nouvelle Conseillère genre du Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) venue étudier avec l'ONP les possibles axes de coopération.

IV - BILAN DE L'EXECUTION FINANCIERE

4.1 - Allocation budgétaire

↗ **Cadre juridique des ressources de l'ONP** : la gestion financière est définie aux articles 22 à 27 du décret n° 2011-309 du 07 mars 2011, portant création de l'ONP. Ainsi, l'ONP fonctionne selon les règles établies par le décret n° 2014-1472 du 12 novembre 2014 qui remplace le décret n° 2011-540 du 26 avril 2011 portant régime financier et comptable des établissements publics, agences et autres organismes publics similaires.

Le **budget initial** adopté pour l'exercice 2019 s'élève à la somme de **trois cent quatre-vingt-dix millions huit cent trente-huit mille six cent trente-cinq (390 838 635) F CFA** contre cent quarante-quatre millions sept cent soixante-cinq mille quatre cent soixante-huit (144 765 468) Francs CFA.

Ce budget enregistre ainsi une hausse de deux cent quarante-six millions (246 073 167) francs CFA par rapport à celui de 2018, soit **270 % en valeur relative**.

Cette hausse s'explique essentiellement par le financement par la coopération espagnole du « Programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre (PAPUSG) » sur trois (3) ans. Le financement de la première année s'élève à deux cent soixante et un mille six cent quarante-neuf huit cent cinquante-cinq (261 649 855) francs

Ainsi, les ressources de l'année 2019 proviennent principalement du financement de la coopération espagnole pour un montant de **deux cent soixante et un mille six cent quarante-neuf huit cent cinquante-cinq** (261 649 855) francs, de la subvention de l'Etat pour un montant de **cent vingt-cinq millions** (125 000 000) FCFA sous forme de transfert courant, même montant reconduit depuis plusieurs années, ainsi que d'un report de **quatre millions cent quatre-vingt-huit mille sept cent quatre-vingt** (4 188 780) francs.

BUDGET 2019	
LIBELLE	MONTANT EN FCFA
Subvention (LFI 2019)	125 000 000
Report affecté au fonctionnement	4 188 780
Financement Coopération Espagnole	261 649 855
TOTAL	390 838 635

4.2 - Mise en œuvre du PTA

Le Plan de travail annuel (PTA) 2019 de l'ONP se résume au PTA du PAPUSG. En effet, en dehors des activités du programme, aucune autre activité n'a été prévue en raison des limites objectives de la subvention de l'Etat (Annexe 4).

L'analyse du PTA 2019 montre un très faible niveau d'exécution.

Prévu pour démarrer au mois de janvier 2019, le programme n'a pu être opérationnel qu'au mois de mai en raison notamment de la libération tardive des fonds du fait de certaines contraintes administratives. En effet, les élections présidentielles de 2019 ont ralenti l'obtention des visas administratifs de la tutelle pour l'ouverture des comptes et la mise en place de l'unité de gestion du programme.

Ce retard dans le démarrage du programme fait sur les 38 activités prévues au départ, seules 17 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 45%.

Les activités suivantes ont été réalisées :

- Atelier de lancement du PAPUSG ;
- Réunion trimestrielle de suivi sur l'intégration du genre dans les documents sectoriels ;
- Atelier de formation des corps professoraux de l'ENSAE et des Universités ;
- Réunions techniques trimestrielles du Comité de suivi de l'INEFH ;
- Mise en place des Comités régionaux de suivi de l'EFH dans les quatre régions d'intervention du programme ;
- Foras régionaux de sensibilisation dans les quatre régions ;
- Tenue des CRD et des CDD ;
- Confection de supports de communication ;
- Annonces et insertions
- Relookage du site Web ;
- Elaboration de manuel de production statistique (guide) ;
- Acquisition de mobilier et matériel informatique.
- Elaboration du manuel de procédures de gestion administratives et comptable ;
- Etude baseline sur le niveau de couverture de la production sectorielle de statistiques de genre au Sénégal ;

- Etude évaluative des systèmes d'information actuels sur le niveau de désagrégation des données ;
- Acquisition de deux (2) véhicules 4X4 ;
- Acquisition de cinq (5) motos ;

Parmi les activités réalisées, quatre l'ont été partiellement. Il s'agit des deux études baseline sur le niveau de couverture de la production sectorielle de statistiques de genre et évaluation des systèmes d'information qui sont lancées et attribuées, donc en cours, et dont le règlement ne va intervenir qu'en 2020. Il y a également le mobilier et matériel de bureau, le matériel informatique ainsi que le matériel roulant qui ont fait l'objet de marchés. Les attributions ont été faites mais la livraison et le règlement ne vont intervenir qu'en 2020. La mise en œuvre de ces activités a pris beaucoup plus de temps que prévu à cause des procédures liées aux marchés publics auxquelles le programme est soumis.

Toutes les autres activités non réalisées ont été reportées en 2020.

4.3 - Bilan de l'exécution budgétaire

Ce budget est réparti en dépenses d'investissement et en dépenses de fonctionnement :

- le montant prévu pour les **dépenses d'investissement** s'élève à **soixante-six millions six cent cinquante mille (66 650 000) FCFA** et concerne d'une part les opérations relatives aux acquisitions de mobiliers et matériels bureau ainsi que de matériels informatiques pour un montant de quinze millions huit cents mille francs (15 800 000) CFA, et d'autre part l'acquisition de véhicules et de motos pour un montant de cinquante millions huit cent cinquante mille (50 850 000) francs. Le marché pour les véhicules et motos ayant été lancé et attribué en fin décembre et les procédures toujours en cours, le montant du financement correspondant a été, par mesure de prudence reporté dans le budget 2020 (précaution pour sécuriser le financement du fait de possibilité de recours ou de rejet).
- **les dépenses de fonctionnement** quant à elles sont arrêtées à la somme de **trois cent vingt-quatre millions cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-cinq francs (324 188 635) CFA**.

Pour l'année 2019, le niveau d'exécution du budget est extrêmement faible, moins de soixante pour cent. Cette situation est due aux lenteurs notées dans le démarrage du PAPUSG dans sa première année de mise en œuvre. Sur les deux cent soixante et un millions six cent quarante-neuf mille huit cinquante-cinq (261 649 855) FCFA reçus, seuls cent deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille neuf cent trente-six francs (102 887 936) ont été utilisés. Cette situation s'explique principalement par le retard noté dans le démarrage du PAPUSG et le report de beaucoup d'activités prévue en 2019 à la gestion 2020.

Ce faible niveau d'exécution budgétaire du PAPUSG (39%) a négativement impacté le taux d'exécution global du budget de l'Observatoire qui est à 57 %. Il faut noter que pour la subvention de l'Etat, le taux d'exécution est de 92%.

Situation au 31-12-2019				
COMPTE	LIBELLES	BUDGET INITIAL	EXECUTION AU 31-12	% D'EXECUTION
24	matériel et mobilier	66 650 000	9 800 000	15%
60	achat et variations de stock	21 153 980	17 397 221	82%
61	voyages et déplacement	500 000	500 000	100%
62	services extérieurs A	113 028 681	56 182 147	50%
63	SERVICES extérieurs B	52 660 000	31 286 500	59%
64	impôts et taxes	32 842 056	8 745 910	27%
65	jetons de présence	24 300 000	24 000 000	99%
66	Charges personnel	79 703 918	73 933 558	93%
TOTAUX		390 838 635	221 845 336	57%

	BUDGET	EXECUTION	TAUX D'EXECUTION
ONP	129 188 780	118 957 400	92%
PAPUSG	261 649 855	102 887 936	39%
TOTAL	390 838 635	221 845 336	57%

V - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 - CONCLUSIONS

Malgré les difficultés rencontrées, l'ONP a positivement évolué au cours de l'année 2019. Au plan administratif, la tenue régulière des réunions de coordination témoigne de la vivacité de l'organisation. Egalement, la présence effective des conseillers aux quatre sessions de l'année 2019, avec un taux de participation moyen de 80%, est un fait remarquable en raison des difficultés que pose le décret de nomination qui fait que les conseillers malades, décédés ou démissionnaires ne sont pas remplacés.

Au plan des activités, on note une montée en puissance de l'ONP avec une meilleure prise en charge de ses missions induites par la mise en œuvre du programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre. A cet effet, comme le montre le tableau de comparatif entre les activités déroulées et les missions, l'ONP met de plus en plus l'accent sur la mission de collecte de données, la recherche et l'analyse sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international avec près du tiers de l'ensemble des activités de l'ONP. En effet, on constate que l'essentiel des activités (avec 31%) a tourné autour de cette dernière mission. L'ONP est en train de mettre en place un dispositif d'accompagnement des ministères sectoriels pour résoudre le problème de la disponibilité de statistiques désagrégées qui est la cause principale de l'irrégularité de la production des rapports destinés au Président de la République.

Cependant, un autre défi important reste à relever, il s'agit de la mise en place du dispositif juridique pour la prise en charge des saisines concernant les violations des droits des femmes. Cela nécessite la mise en place d'un véritable service juridique qui pourra, en plus de cette mission principale assurer le suivi des engagements internationaux du Sénégal en matière de respect des droits des femmes en général, d'égalité entre les femmes et les hommes en particulier.

5.2 - RECOMMANDATIONS

- 1) Renforcer la dotation budgétaire de l'Etat pour permettre à l'ONP de mener régulièrement des études sur l'état de la Parité dans les politiques publiques, mais aussi sur l'application de la Loi sur la Parité. A ce propos, une étude globale doit être menée pour disposer de la situation de référence sur l'ensemble des collectivités territoriales avant les élections locales de 2020 ;
- 2) Mener la réflexion autour de l'organisation et du fonctionnement de l'ONP pour renforcer l'efficacité de la structure à travers une proposition de modification des textes réglementaires qui régissent l'institution ;
- 3) Procéder à un audit organisationnel pour trouver le juste équilibre entre les missions assignées à l'ONP, son organisation (architecture et personnels) et son mode de fonctionnement ;
- 4) Faciliter le renforcement des ressources humaines nécessaires pour l'efficacité de l'ONP : Sociologue, Economiste, Statisticien, Juriste, Chargé de communication ;
- 5) Solliciter du Ministère des Finances et du Budget une contrepartie pour la mise en œuvre du programme d'appui aux producteurs et utilisateurs de statistiques de genre financé par la coopération espagnole ;
- 6) Régulariser la situation des membres du Conseil d'Orientation en nommant les 25 membres conformément au décret n° 2013-279 du 14 février 2013, modifiant le décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national de la Parité (ONP) qui a ramené le nombre de membres de 34 à 25.

V. Annexes

Liste des annexes

Annexe 1 : Présentation de l'ONP

Annexe 2 : Présentation du PAPUSG

Annexe 3 : Situation des membres au sein du Conseil d'Orientation

Annexe 4 : Grille d'analyse des activités en rapport avec les missions

Annexe 5 : Plan de Travail Annuel 2019

Annexe 1 :
Présentation de l'ONP

Présentation de l'ONP

En adoptant la loi sur la parité absolue dans les institutions électives et semi électives, fait unique dans l'histoire de l'agenda de l'égalité de genre dans le monde, le Sénégal exprime sa volonté de promouvoir la participation sans entrave des femmes au processus de développement. Aussi, l'Etat veut-il, au-delà du champ politique que vise cette loi, étendre son envergure dans les domaines économique, social et culturel se conformant ainsi à la Constitution et aux engagements auxquels il a souscrit pour l'égalité de droits entre les femmes et les hommes.

Cette volonté politique visant à permettre à la femme de jouir pleinement de tous ses droits, a nourri la décision du Chef de l'Etat de créer l'Observatoire National de la Parité (ONP).

Autorité administrative indépendante, l'ONP, créé par décret n° 2011-309 du 7 mars 2011, modifié par le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, est une personne morale de droit public dotée d'une autonomie de gestion.

1. Missions, procédures et caractéristiques

1.1 - Missions

L'ONP a pour mission principale de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir la parité entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

A ce titre, l'ONP doit :

- ✓ jouer un rôle de veille, d'alerte et d'anticipation ;
- ✓ rassembler, en collaboration avec les ministères compétents, les institutions et les organisations de la société civile, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, aux plans national et international ;
- ✓ identifier les obstacles à la mise en œuvre de la parité dans tous les domaines politique, social, culturel et économique, et relever toutes les inégalités ainsi que les anomalies notées contre les droits des femmes et l'égalité de genre ;
- ✓ veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société ;
- ✓ formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes ;

- ✓ mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la parité ;
- ✓ informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la parité et de toutes celles relatives à la promotion économique et sociale des femmes.

1.2- Procédures

L'ONP peut s'auto-saisir de toutes questions relevant de sa compétence. Il peut aussi être saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.

L'Observatoire présente annuellement au Président de la République, un rapport d'activités ou des rapports circonstanciés pour lui rendre compte des résultats de ses constatations et des recommandations y relatives, le cas échéant.

1.3- Caractéristiques

L'ONP, composé d'institutions de la République et d'organisations de la société civile dont en majorité les organisations de femmes, est rattaché à la Présidence de la République afin d'informer directement le Chef de l'Etat sur la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes en lui faisant connaître à tout moment le niveau des inégalités, et de respect des engagements nationaux et internationaux vis-à-vis des femmes.

L'ONP constitue un dispositif central dans la nomenclature des institutions nationales de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il est caractérisé par :

- ✓ L'ancrage institutionnel à la Présidence de la République

Cet ancrage lui confère un positionnement stratégique dans l'appareil d'Etat qui le soustrait des contraintes de la tutelle ministérielle et lui assure l'indépendance requise pour assurer un contrôle sur l'ensemble des institutions, des mécanismes, des politiques et des actions, mis en œuvre en faveur de l'égalité entre les sexes. L'ONP s'inscrit dans une démarche de bonne gouvernance qui dissocie le niveau de l'exécution du niveau du contrôle.

- ✓ La diversité d'origine institutionnelle de ses membres

L'ONP regroupe les représentants des principales institutions législatives et les institutions gouvernementales qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques. A ces acteurs institutionnels qui interviennent dans des domaines ayant un fort impact dans la gouvernance des affaires politiques, sociales, économiques et culturelles, s'ajoutent les représentants des organisations de la société civile sensibles à l'égalité entre les sexes et disposant d'une expertise sur ces questions.

✓ Le focus sur le suivi et l'évaluation de la parité

Etant une institution officielle dans le suivi et l'évaluation de la parité homme-femme, l'ONP se doit de se focaliser sur la collecte, le traitement, l'analyse et l'interprétation des données sous l'angle du respect des principes constitutionnels de l'égalité femme-homme dans la société et dans les politiques mises en œuvre par l'Etat. A cet égard, il doit bénéficier de la collaboration de l'ensemble des institutions électives, des ministères et des agences gouvernementales mais aussi d'un partenariat efficace avec les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile et le secteur privé en vue de la collecte, de l'analyse de l'information et de l'utilisation des recommandations de ses rapports d'évaluation.

Le Plan Stratégique de l'ONP accorde une place centrale à la mise en place d'un système d'information sur la parité dans les différents domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle comme l'indiquent les missions assignées dans le décret portant création de l'ONP.

2. - Organes de l'ONP

L'ONP dans sa composition, regroupe des représentants de certaines institutions de la République et ceux d'Organisations de la Société Civile (en majorité des organisations de femmes) répartis dans deux organes : le **Conseil d'Orientation** et la **Présidente**.

Le Conseil d'Orientation (CO) est l'organe d'orientation, de supervision, de contrôle des actions de l'Observatoire.

Outre sa Présidente, le C.O. est composé de représentants des principales institutions législatives et gouvernementales (qui interviennent dans la formulation et la prise de décision dans les politiques publiques), de représentants des Partis politiques, des Universités et des Organisations de la Société civile (OSC), tous nommés par décret. Le CO assiste, par ses avis et recommandations, la Présidente dans l'exercice de ses fonctions. Il se réunit une fois tous les trois mois, en session ordinaire, sur convocation de sa Présidente. Ces sessions permettent à celle-ci, de rendre compte des activités menées et de recueillir les avis des membres du CO sur toutes celles projetées. Le tableau en annexe I présente les membres du CO et les structures qu'ils représentent, en plus de la Présidente.

La Présidente dirige l'Observatoire. Elle veille à la bonne exécution des missions qui lui sont assignées. Elle s'appuie sur une équipe technique coordonnée par un Secrétaire exécutif et comprenant des agents de l'Etat mis à la disposition de l'Observatoire (par voie de détachement) et des agents issus d'un recrutement direct.

Annexe 2 :
Présentation du PAPUSG

PRESENTATION DU PROGRAMME D'APPUI AUX PRODUCTEURS ET UTILISATEURS DE STATISTIQUES GENRE (PAPUSG)

L'ONP avec l'appui financier de la coopération espagnole et l'appui technique de l'ANSD a mis en place un Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG).

Le PAPUSG est né du constat que constitue la difficulté d'obtenir des ministères sectoriels, des données désagrégées, complètes et fiables. Il est financé par l'Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement (AECID) pour un montant de 519 300 000 F CFA sur une durée de trois (3) ans (2019, 2020 et 2021), à raison de 261 650 000 francs CFA la première année, 157 250 000 F la deuxième année et 100 400 000 F la troisième année.

L'intervention de ce programme repose sur deux leviers stratégiques que sont :

- (i) le renforcement des capacités techniques nationales pour améliorer la prise en compte du genre dans la planification et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques (niveau central, déconcentré et décentralisé) et,
- (ii) le soutien technique et matériel à l'ONP afin de lui permettre, conformément à ses missions, de consolider les acquis du Sénégal en matière d'égalité Femmes-Hommes.

Le programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG) a pour l'objectif général de contribuer à la sensibilité genre des politiques publiques au Sénégal. Cet objectif est atteint à travers deux objectifs spécifiques :

- 1 - l'amélioration de la sensibilité au genre des documents de politiques sectorielles et nationaux du Sénégal ;
- 2 - le renforcement du positionnement de l'ONP comme institution de référence sur l'information relative à l'égalité Femmes - Hommes au Sénégal.

Pour atteindre ces objectifs, un état des lieux est fait en début de programme à travers deux principales études :

- étude diagnostique des systèmes d'information officiels sur le genre en vue de la mise en place d'une base de données désagrégées ;
- étude baseline sur les capacités et le niveau de production de statistiques sectorielles sensibles au genre.

Ces études vont permettre de faire le choix des ministères pour la phase test et de lancer la formation des producteurs et utilisateurs sectoriels de statistiques de genre par les enseignants de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE) qui recevront au préalable, une formation en genre.

Pour une meilleure prise en charge des questions de statistique de genre l'Observatoire National de la Parité en collaboration avec les ministères sectoriels a intégré la dimension régionale dans le programme PAPUSG. Quatre régions sont retenues pour la mise en œuvre à savoir Saint Louis, Kaolack, Sédhiou et Kolda.

Au terme du programme, plusieurs produits sont attendus :

1. Des rapports annuels nationaux et régionaux sur l'égalité Femmes-Hommes dans les politiques publiques ;
2. Un Guide de collecte et de diffusion des données sensibles au genre ;
3. Un Système d'information central et régional sur les données et métadonnées sectorielles de genre ;
4. Un Indice national de l'égalité Femmes-Hommes (INEFH) dans les politiques publiques.

Le Programme d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG) compte ainsi contribuer à l'efficacité de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent. La finalité de ce programme est de contribuer à l'intégration du genre dans les documents nationaux de bilan et programmation et, aussi, permettre à l'ONP de se doter de moyens d'accomplir convenablement sa mission de suivi des politiques publiques et de pouvoir rendre compte à la plus haute autorité de la situation sur les inégalités entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques.

Annexe 3 :

**Situation des membres au sein du Conseil
d'Orientation de l'ONP**

Situation des Conseillers de l'ONP

Nommés suivant décret n° 2011-1053, modifié par le décret n°2011-1384 du 1^{er} septembre 2011

N°	PRENOMS - NOM	FONCTION	INSTITUTION	SITUATION
1	Abdoul Aziz Diaham	Ingénieur de la Formation	Présidence de la République	Décédé
2	Kansoubaly Ndiaye	Enseignant	SENAT	Perte qualité (disparition du Sénat)
3	Safietou Ndiaye	Enseignante	SENAT	Perte qualité (Nommée Ambassadeur)
4	Sokhna Dieng Mbacké	Journaliste	SENAT	Perte qualité (Elue député)
5	Abdou Sané	Enseignant	Assemblée nationale	Perte qualité (11 ^{ème} législature)
6	Mame Bousso Samb	Enseignante	Assemblée nationale	Perte qualité (11 ^{ème} législature)
7	Ndeye Fatou Touré	Avocate	Assemblée nationale	Perte qualité (11 ^{ème} législature)
8	Aissata Coulibaly	Enseignante	Assemblée nationale	Perte qualité (11 ^{ème} législature)
9	Cheikh Diop	Technicien Métallurgiste / Syndicaliste	Conseil économique et social	Reconductible (désigné par le nouveau CESE)

10	Marie Delphine Ndiaye	Juriste	Conseil économique et social	Perte qualité (disparition du CES)
11	Bitilokho Ndiaye	Sociologue	Ministère chargé de la Communication	Reconductible
12	Mame Kaïre Fall	Magistrate	Ministère en charge des droits humains	Démission (changement de fonction)
13	Abdou Karim Thioye	Economiste	Ministère chargé du Genre	Reconductible
14	Nafissatou Fall Ndiaye	Enseignante	Ministère chargé de la Femme	Reconductible
15	Amsatou Sow Sidibé	Juriste	Université	Reconductible
16	Adama Sow Diéye	Enseignante	Université	Reconductible
17	Mariame Wane Ly	Enseignante	Parti Politique Majorité	Perte qualité (ancienne majorité 2000-2012)
18	Marie Pierre Sarr	Juriste	Parti Politique Majorité	Perte qualité (ancienne majorité 2000-2012)
19	Safiétou Diop	Spécialiste genre	Parti Politique Majorité	Perte qualité (ancienne majorité)
20	Marième Ndiaye	Economiste	Parti Politique Majorité	Perte qualité (ancienne majorité 2000-2012)

21	Boury Sock	Journaliste	Syndicats	Reconductible
22	Fatou Kiné Kamara	Juriste	Organisations de femmes	Démission
23	Marieme Diop Dièye	Juriste	Organisations de femmes	Reconductible
24	Mariame Coulibaly	Juriste	Organisations de femmes	Reconductible
25	Khady Fall Tall	Gestionnaire des Ressources humaines	Organisations de femmes	Reconductible
26	Odile Ndoumbe Faye	Sociologue	Organisations de femmes	Démission Recrutée par la CEDEAO
27	Tiné Ndoye	Femme de développement/Agricultrice	Organisations de femmes	Reconductible
28	Abibatou Ndiaye	Enseignante	Organisations de femmes	Malade depuis 2013
29	Maguette Sy Gaye	Gestionnaire de programme de Santé	Organisations de femmes	Reconductible
30	Oumou Cantome Sarr	Spécialiste genre	Société civile	Affectée au Congo
31	Selly Bâ	Sociologue	Société civile	Reconductible

32	Ndeye Marie Sam	Comptable	Société civile	Démission
33			Parti d'opposition	Représentant non désigné
34			Parti d'opposition	Représentant non désigné

Près des deux tiers des membres du Conseil d'Orientation ont perdu qualité ou ne sont plus en mesure d'assumer cette fonction.

N.B. : **Le décret n° 2013-279 du 14 février 2013, modifiant le décret n° 2011-309 du 14 février 2011 portant création organisation et fonctionnement a réduit le nombre de Conseillers de 34 à 25.** Cependant, cette décision n'a pas été suivie d'effet, les 25 conseillers devant siéger n'ayant pas été jusqu'ici désigné.

Par ailleurs, **il est envisagé de revoir à nouveau la composition du Conseil d'Orientation** pour un meilleur ciblage par une modification de l'article 6.

Annexe 4 :

**Grille d'analyse des activités en rapport
avec les missions de l'ONP en 2019**

Missions de l'ONP	Activités exécutés	Résultats obtenus
1. Veiller, alerter et anticiper	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec le top management de l'ANSD le 19 avril 2019 pour la présentation du PAPUSG et la recherche de partenariat ; - Rencontre avec ONP Direction générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) ; - Rencontres avec le Ministère chargé de la Famille : Trois rencontres ont été tenues durant lesquelles, le PAPUSG, l'INEFH et le PASEMEPP ont été présentés ; - Rencontre avec ONP ENSAE - Rencontre avec ONUFemmes 	<p>L'ANSD s'est engagée à mettre à la disposition de l'ONP deux points focaux et à prendre en charge la validation des outils destinés à la production et la diffusion de statistiques de Genre.</p> <p>La DGPPE a réitéré son engagement et sa disponibilité à accompagner le PAPUSG dans le cadre du partenariat noué entre l'ONP et la Direction de la Planification pour la construction de l'INEFH.</p> <p>D'importantes recommandations ont été faites en termes de mutualisation en intégrant dans le PAPUSG les acquis du PASEMEPP, de renforcement des capacités des sectoriels pour la production de statistiques de genre et d'intégration du dispositif de suivi du Ministère dans le comité technique de suivi du programme.</p> <p>Atelier de formation des corps professoraux de formation en statistiques sur les concepts et techniques d'analyse genre, avec la participation des chargés de cours de statistiques de l'ENSAE et des autres Universités du Sénégal.</p> <p>ONU Femmes s'est engagé à apporter son soutien dans la mise en œuvre du PAPUSG et à harmoniser les interventions de ce Programme avec ceux de « women count »</p>

	<p>- Rencontre avec l'Ambassade du Canada</p>	<p>ONUFEMMES et l'ONP se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre un Programme conjoint pour renforcer la représentation des femmes dans les futures instances de décision au niveau local.</p> <p>-Il a été retenu que l'Ambassade du Canada au Sénégal intègre le Comité de pilotage et le Comité technique ; - -l'Ambassade du Canada et l'ONP se sont accordés pour trouver des fonds afin de financer une campagne de collecte des données de la société civile sur les statistiques genres ;</p> <p>-L'Ambassade du Canada se propose de mettre l'ONP en relation avec d'autres organismes travaillant sur les questions liées au genre ;</p> <p>-l'ONP et l'Ambassade du Canada ont jugé utile de prévoir un renforcement de capacités pour les femmes candidates potentielles aux futures élections municipales.</p>
<p>2. Rassembler, en collaboration avec toutes les institutions et les organisations de la société civile, toutes les données, recherches et analyses sur la situation des femmes à tous les niveaux de la vie économique, sociale et politique, au plan national et international</p>	<p>- Réunions trimestrielles de suivi sur l'intégration du genre dans les documents sectoriels : trois rencontres ont été tenues dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel sur la situation de l'égalité dans les politiques publiques.</p> <p>- Etude baseline sur les capacités et le niveau de la production sectorielle de statistiques de genre</p> <p>- Etude diagnostique des systèmes d'information sur la diffusion de données sensibles au genre</p>	<p>Identification des acteurs concernés par la collecte et la production de statistiques (5 par ministère) ; -recueil des attentes et recommandations des participants ; -Recueil des contributions sectorielles pour l'élaboration du rapport 2017-2018</p> <p>Etude en cours</p> <p>Etude en cours</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du guide de collecte, de traitement et d'analyse des statistiques sensibles au genre - Atelier de formation des corps professoraux de statistiques en concepts et techniques d'analyse genre - Atelier du Comité Technique des Programmes Statistiques avec l'ANSD - Atelier de validation du document de contribution sur les violences basées sur le genre - Réunion de validation de la stratégie nationale pour l'autonomisation économique des femmes et des filles - Atelier de renforcement des capacités des femmes pour l'appropriation et le suivi de l'Agenda 2030 - Participation au Forum de la Synergie des femmes de la Société civile pour la protection des droits des femmes (SYSC) 	<p>Etude en cours</p> <p>Renforcement des connaissances en approche et analyse genre des corps professoraux des Universités et Ecoles Spécialisées en statistiques au Sénégal.</p> <p>Identification de tous les producteurs sectoriels de statistiques (base de données mise à disposition par l'ANSD) Prise en compte de l'ONP qui a intégré le processus de formulation de la SNDS III en se positionnant dans la thématique genre.</p> <p>Recueil d'informations</p> <p>Recueil d'informations</p> <p>Recueil d'informations</p> <p>Recueil d'informations et visibilité de l'ONP</p>
<p>3. Veiller à la mise en œuvre, au suivi, au contrôle et à l'évaluation des dispositifs de protection et de sécurité propres à prévenir et à lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes à tous les niveaux de la vie en société</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Conférence internationale sur le suivi du Protocole de Maputo organisée par l'Association des juristes sénégalaises (AJS) -Atelier du Ministère de l'Economie numérique et des télécommunications sur la sécurité des femmes et des enfants en ligne, en aout 2019. 	<p>Recueil d'informations</p> <p>Recueil d'informations</p>

<p>4. formuler des propositions et recommandations de réformes législatives, réglementaires et de programmes favorables à l'épanouissement et à la promotion des droits économiques, sociaux et politiques pour garantir l'équité de genre et résorber les inégalités entre les sexes</p>	<p>-Atelier de sensibilisation et de partage des propositions de réforme du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) et du Code pénal pour la criminalisation du viol</p>	<p>Partage des deux projets de textes et appropriation par les députés qui ont promis de les porter pour les faire voter par l'Assemblée nationale.</p>
<p>5. mener des recherches et des études sur l'application de la loi sur la Parité</p>	<p>-Atelier de restitution d'une étude faite par le Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs / Afrique-Diasporas (LASPAD) de l'Université de Saint-Louis ;</p> <p>-Table ronde organisée par WILDAF, dans le cadre de la célébration du mois de la femme, sur l'application de la loi sur la Parité. L'ONP a y fait une présentation sur la problématique de l'effectivité de la loi sur la Parité ;</p>	<p>Recueil d'informations</p> <p>Partage d'informations Visibilité de l'ONP</p>
<p>6. Informer et diffuser, à chaque fois que de besoin, les données indispensables au respect des dispositions de la loi sur la Parité et de toutes celles relatives à promotion économique et sociale des femmes.</p>	<p>- Atelier de lancement du PAPUSG</p> <p>- Première réunion du COPIL</p> <p>- Missions régionales d'information et de mise en place des comités régionaux de suivi de l'égalité Femme-Homme</p>	<p>Information sur le PAPUSG Visibilité de l'ONP</p> <p>Installation du comité de pilotage du PAPUSG Présentation du programme aux partenaires Examen des plans de travail semestriel et trimestriel du PAPUSG D'importantes recommandations faites</p> <p>Deux CRD et six CDD tenus Meilleure connaissance de l'état des lieux des politiques publiques locales et de la production régionale de statistiques Projet d'Arrêté mettant en place le Comité régional de suivi (CRS-EFH) lu et commenté</p>

	- Relookage du site web de l'ONP	Visibilité de l'ONP Augmentation du nombre de visites Renforcement de la communication avec le public.
7. Etre saisi de toutes violations des dispositions législatives et réglementaires relatives à la parité et à l'accès équitable des femmes des femmes et de leurs organisations aux instances politiques, économiques et sociales.		
8. Se saisir de toute question relevant de sa compétence en particulier de la violation des droits des femmes et de l'égalité de genre et en délibérer.	-Auto saisine pour alerter sur la nécessité du respect de la parité dans les propositions qui seront faites en perspective des prochaines élections locales	Lettre adressée au Président de la Commission politique du Dialogue national pour rappeler l'obligation du respect de la parité dans les propositions concernant le mode d'élection des membres de bureaux des Conseils départementaux et municipaux.

Annexe 5 :
Plan de Travail Annuel 2019

1. Niveau d'exécution financière au 31.12.2019

3.1 Tableau synoptique de l'exécution financière

Rubriques	Budget initial	Budget revu	Niveau d'exécution	Taux d'exécution	Ecart
Activités prévues et réalisées					
A1.1.1 : Atelier de lancement du projet	1 950 000	1 950 000	2 063 909	106%	-113 909
A1.1.2 : Etude baseline sur le niveau de couverture multisectorielle de la statistique genre au Sénégal	12 500 000	12 500 000	5 000 000	40%	7 500 000
A1.1.3 : Etude évaluative des systèmes d'information actuels sur le niveau de désagrégation des données	9 000 000	9 000 000	3 600 000	40%	5 400 000
A1.2.2 : Elaboration du manuel de procédures sur la production de statistiques de genre	7 000 000	7 000 000	2 800 000	40%	4 200 000
Atelier de formation des corps professoraux et des départements de mathématiques des universités	10 000 000	10 000 000	10 870 000	109%	-870 000
A1.2.5 : Réunions trimestrielles de suivi sur l'intégration du genre dans les documents sectoriels	4 465 000	4 465 000	2 985 000	67%	1 480 000
A2.2.3 : Réunions techniques trimestrielles du Comité de suivi de l'Indice national de l'Egalité Femme-Homme	1 500 000	375 000	275 000	73%	100 000
A2.4.2 : Confection de supports print (tee-shirts, stylos, calendriers, dépliants, banderoles, kakémonos, agendas, blocs notes)	12 849 855	12 849 855	12 849 855	100%	0

A2.4.4 : Relookage du site web de l'ONP	1 500 000	1 500 000	1 500 000	100%	0
A3.1.1 : Elaboration du manuel de procédures de gestion administratives et comptables	2 500 000	2 500 000	2 500 000	100%	0
A3.1.5 : Acquisition des équipements informatiques et mobiliers	11 000 000	11 000 000	11 000 000	100%	0
A.2.3.4 Appui en équipement aux CRS-EFH	10 000 000	10 000 000	10 000 000	100%	0
A2.3.2 : - Foras régionaux de sensibilisation	5 000 000	13 000 000	8 451 000	65%	4 549 000
A2.3.3 : - Comités régionaux de développement spéciaux	5 000 000				
A2.2.5 : Mise en place des comités régionaux de suivi de l'EHF dans les politiques publiques et testing de l'indice IN_EFH dans cinq régions du Sénégal	3 000 000				
A1.2.6 : Appui à l'élaboration des rapports-genre sectoriels	3 000 000	3 000 000	730 000	24%	2 270 000
Sous total 1	100 264 855	99 139 855	74 624 764	75%	24 515 091
Activités non prévues et réalisées					
A.3.1.8 Mise en place du Comité de pilotage		0	145 705		
A3.1.9 Validation du manuel de procédures comptable et administratives			200 000		

A.3.1.9.B. Atelier du Comité Technique des Programmes Statistiques pour examiner le draft 1 du rapport de synthèse du diagnostic du SSN			2 064 000		
A.3.1.9.C.Insertion et annonces			563 530		
Sous Total 2		0	2 973 235		0
Chargé de programme	9 480 000	9 480 000	5 530 000	58%	3 950 000
Assistant de programme	4 980 000	2 905 000	2 075 000	58%	
Assistant administratif et financier	4 980 000	4 980 000	2 905 000	58%	2 075 000
Informaticien	6 600 000	6 600 000	3 850 000	58%	2 750 000
Chauffeur	2 520 000	2 520 000	1 400 000	56%	1 120 000
Sous Total 3	28 560 000	28 560 000	16 590 000	58%	11 970 000
Total exécuté pour l'année 2019	128 824 855	127 699 855	94 187 999	74%	36 485 091